

COMPTE RENDU
Conseil Municipal de la Commune de
Challes les Eaux (Savoie)
Du 11 mars 2010
A 20 h 00
(Salle Marcel Fournier)

L'an deux mille dix et le onze du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Challes-Les-Eaux, convoqué le 3 mars deux mille dix, par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni à la salle Marcel Fournier, sous la présidence de Daniel GROSJEAN, Maire de Challes-Les-Eaux.

Vingt-sept conseillers sont en exercice.

A l'ouverture de la séance, à vingt heures,

Etaient présents :

Daniel GROSJEAN, Michel ARNAUD, Bernard BILLARD, Véronique BOUTEMY, Roland CASUBOLO, Pierre COLIN, Danièle D'AGOSTIN, Julien DONZEL, Patrick ESTEVE, Jeannette EXCOFFON, Béatrice FAURE, Jacques FERRARIS, Bruno FOREST, Joëlle FORESTIER, Ginette GRUNENWALD, Jean-Yves JACQUIER, Jean-Paul LACROIX, Karima LEGRAND, Marie-Christine LOPEZ, Françoise MOIRET, Claude MULLER, Jean-Pierre PASSIN, Chantal SICLARI, Sonia STEBLER, Gisèle TRIBOULET.

Pouvoir :

Marilyn SANCHEZ BIZIEN donne pouvoir à Daniel GROSJEAN

Excusée :

Véronique ALESSANDRINI,

Secrétaire de séance :

Pierre COLIN.

1) Procédure de validation du dossier de réalisation de la Zac du centre ville par le Conseil municipal.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que celui-ci a approuvé le 29 juin 2007 le dossier de création de la ZAC du centre ville.

Le dossier de réalisation de la ZAC est aujourd'hui finalisé, il est proposé au conseil municipal de le valider,

Le Maire informe le Conseil de la procédure règlementaire :

La personne publique qui a pris l'initiative de la création de la ZAC constitue un dossier de réalisation approuvé, par son organe délibérant. Le dossier de réalisation comprend :

- le programme des équipements publics à réaliser dans la zone : 10 800 000 € HT
- le programme global des constructions à réaliser dans la zone de l'ordre de 33 000 à 35 000 m² de SHON.
- les modalités prévisionnelles de financement, échelonnées dans le temps : 612 000 € HT sur 17 ans.
- les compléments à apporter éventuellement à l'étude d'impact.

Le programme des équipements publics doit être accompagné de l'accord des collectivités et autres maîtres d'ouvrages publics, qui se prononcent sur le principe de la réalisation de ces équipements, de leur incorporation dans leur patrimoine, et, le cas échéant, de leur participation au financement.

Le Maire précise que pour le cas de la commune de Challes les Eaux, le programme des équipements publics sera soumis aux collectivités et autres maîtres d'ouvrage publics : Chambéry métropole et le Conseil général de la Savoie, entre autres.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de valider l'Avant projet définitif ((AVP) de la ZAC du centre ville : montant des dépenses 21 500 000 € TTC qui sera couvert globalement par un poste de recettes équivalent.
- d'arrêter le dossier de réalisation de la ZAC en vue de la validation du programme des équipements publics et l'octroi des subventions par le Conseil général de la Savoie, Chambéry métropole et les autres partenaires institutionnels. Les délibérations de ces divers partenaires compléteront le dossier de réalisation de la ZAC qui sera définitivement approuvé par les parties avant fin juillet 2010.

Le Conseil municipal se prononce favorablement pour une consultation de prestataires pour établir une étude de faisabilité en matière d'utilisation du potentiel en énergies renouvelables sur l'opération du centre ville.

2) Débat d'orientation budgétaire 2010

La commission des finances s'est réunie le 24 février 2010 pour examiner les comptes 2009 et le budget primitif 2010 de la commune ainsi que les budgets annexes du camping et du cinéma.

Le débat d'orientation budgétaire 2010 est présenté et débattu par les élus.

La Commission des finances propose à l'unanimité une augmentation du taux des impôts locaux pour 2010 de la manière suivante. En effet la commune doit faire face à des recettes de fonctionnement qui n'augmentent pas par rapport à la croissance des dépenses pour les services de plus en plus conséquents rendus à la population dépassant le seuil des 5 000 habitants.

2010 AVEC 1 % d'augmentation des taux

	TAUX2009	TAUX2010
Taxe Habitation	7.75 %	7.83 %
Taxe Foncière bâtie	15.69 %	15.85 %
Taxe Foncière non bâtie	61.67 %	62.29 %

Taxe Habitation	7 436 000 X 7,83 % =	582 239
Taxe Fonc bâtie	6 895 000 X 15,85 % =	1 092 858
Taxe Fonc non bâtie	21 800 X 62.29 % =	13 579
	TOTAL =	1 688 676

Accord unanime du Conseil municipal sur la proposition d'augmenter les taux de 1%.

Cette année, les dépenses d'investissement portent principalement sur l'aménagement du centre ville, les travaux de réhabilitation et extension de la maison d'enfants « le Parc », le réaménagement de la Mairie et la continuation des travaux de la rue de l'Aviation.

Le Conseil municipal à l'unanimité se prononce sur ces orientations.

3) Demandes de subventions

Demande de subventions auprès du Fond d'aménagement urbain pour la participation de la commune à l'équilibre de l'opération de construction des 30 logements sociaux rue Dénarié, avenue de Chambéry.

Des réunions de travail ont été organisées avec les services du Conseil général de la Savoie afin de définir les axes de travaux publics dans la ZAC du centre ville, qui seront pris en compte par le Département au niveau des subventions, étant donné qu'il est possible aujourd'hui d'avoir un montant assez précis de l'échelonnement des travaux dans le temps.

Il est donc nécessaire de solliciter les demandes de subventions auprès du Conseil général de la Savoie, Chambéry métropole et tout autre organisme public.

4) Contrat petite enfance

Le 27 juin 2007, le Conseil municipal autorisait le Maire à signer un contrat petite enfance avec la Caisse d'allocation familiale de la Savoie pour acter les objectifs de développement des services de la halte garderie et du centre de loisirs sans hébergement, et pour définir les modalités de participation financière de la CAF aux budgets de ces services. Ce contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2009.

Aujourd'hui il est nécessaire de redéfinir le nouveau contrat petite enfance, et donc d'autoriser le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce nouveau contrat. Sachant que des réunions de travail ont déjà été organisées avec la CAF, les instances intercommunales de la petite enfance et jeunesse depuis l'automne 2009 pour la mise en place de ce nouveau contrat.

Avis favorable unanime du Conseil municipal

5) Questions diverses

Avis favorable pour le versement d'un acompte sur la subvention à l'association sportive et culturelle de l'école élémentaire.

Challes les Eaux, le 16 mars 2010
Le Maire,
Daniel GROSJEAN,

